

Objets Interdits et Code de Conduite Vestimentaire

Afin de garantir un environnement d'apprentissage sain, sécurisé et propice à la réussite scolaire, le **Groupe Scolaire Saint Nicolas** met en place une série de règles strictes concernant les objets et éléments interdits au sein de l'établissement :



1.Téléphones portables et appareils électroniques non autorisés : L'utilisation de téléphones, tablettes et autres appareils électroniques est interdite, car elle perturbe les cours et peut mener à des comportements inappropriés.



2.Armes ou objets dangereux : Tout objet dangereux, tel que couteaux, cutters, pistolets jouets ou autres objets tranchants ou contondants, est strictement interdit pour assurer la sécurité de tous.



3.Drogues, cigarettes et alcool : L'introduction et la consommation de substances illicites, y compris les cigarettes électroniques et l'alcool, sont formellement prohibées pour préserver la santé des élèves.



4.Objets de jeux non pédagogiques : Les cartes à jouer, consoles de jeux portables et autres objets qui distraient les élèves de leurs études sont interdits dans l'enceinte scolaire.



5.Coiffes fantaisistes : Les coiffures excentriques, perruques colorées et accessoires capillaires voyants sont proscrits. Une apparence simple et conforme aux standards de l'école est exigée.



6.Objets de mode ou accessoires inappropriés : Les bijoux trop voyants, piercings visibles et vêtements non conformes au code vestimentaire de l'établissement sont interdits.



7.Sandales : Le port de sandales est interdit. Les élèves doivent obligatoirement porter des **chaussures fermées**, afin de respecter les normes vestimentaires et d'assurer un environnement approprié.



8.Objets à connotation religieuse ou politique : Afin de maintenir une neutralité et une cohésion au sein de l'école, les objets à caractère religieux ou politique ostentatoire ne sont pas autorisés.



9.Instruments de musique non autorisés : Les instruments de musique ne faisant pas partie des activités scolaires sont interdits pour éviter toute perturbation.

10.Gadgets technologiques non éducatifs : Les drones, hoverboards et autres gadgets électroniques sophistiqués sont interdits pour des raisons de sécurité et pour prévenir les distractions.

Ces règles visent à encourager un comportement responsable et à offrir à chaque élève les meilleures conditions pour réussir académiquement et socialement.